

COMMUNE DE QUINTENAS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022

La séance ordinaire est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Sylvette DAVID, Maire.

Présents : Sylvette David, Bernard Penel, Nathalie Dufaud, Karine Fourel, Mathieu Fereyre, Laure Burellier, Charlène Fanget, Elodie Beraud, Emilien Glandut, Gilles Jouve

Absents excusés : Nicolas Carrot (pouvoir à Charlène Fanget), Roland Maniouloux (pouvoir à Laure Burellier), Pierre Guirronnet (pouvoir à Sylvette David), Éric Chalaye (pouvoir à Mathieu Fereyre), Vincent Delolme (pouvoir à Bernard Penel), Sonia Arnaudon (pouvoir à Elodie Beraud), Bénédicte Pion (pouvoir à Karine Fourel), Antonino Wernimont (absent excusé), Nathalie Chaize (absente excusée)

Secrétaire de séance : Karine Fourel

Le procès-verbal du 06 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Transfert à l'EPCI de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines – Fixation du montant des attributions de compensation au titre des exercices 2021 et suivants

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de l'attribution de compensation tel qu'il a été fixé pour la commune de Quintenas par délibération n° CC-2021-403 en date du 09 décembre 2021 d'Annonay Rhône Agglo, pour l'exercice 2021 et les exercices suivants.

Fonds de solidarité aux communes – Attribution du fonds de concours 2021

Le fonds de solidarité attribué par Annonay Rhône Agglo s'applique exclusivement à des projets d'investissements communaux, permettant le versement d'une subvention d'équipement, à l'exclusion de tout financement en fonctionnement. Ce fonds de solidarité doit servir de soutien aux investissements locaux qui rentrent dans le cadre des objectifs du projet de territoire ou qui concourent à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Unanimité.

Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche pour la période 2022-2026

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la communauté d'agglomération d'Annonay Rhône Agglo ainsi que ses communes membres investies dans un des champs thématiques de la convention, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire d'Annonay Rhône Agglo intitulée Convention Territoriale Globale (CTG), Elle constitue un cadre de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche Famille de la CAF est mobilisé. Cette démarche est menée conjointement avec la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS d'Annonay Rhône Agglo et du CCAS d'Annonay. À l'unanimité, le conseil municipal, approuve le projet de Convention Territoriale Globale pour la période 2022-2026.

Construction d'une garderie et d'un préau - Demande de subvention DETR 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à solliciter un financement de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux / Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 pour la phase 2, « Reconstruction de la garderie et du préau » correspondant à 40 % du montant des travaux après ouverture des plis du marché public, études et maîtrise d'œuvre soit 142 506,26 €.

Délégation du conseil municipal au maire

Madame Le maire rappelle que l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Elle propose au conseil municipal de modifier le deuxième point de l'article 1^{er}. En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à procéder, dans la limite de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

Points divers

- Le cabinet d'Architectes du Patrimoine qui a répondu à l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour le passage protégé dans la chapelle des Pénitents évaluera les montants à provisionner pour le budget 2022.
- Des rendez-vous sont pris vendredi 21 janvier avec la Direction Départementale des Routes, le service ADS de l'Agglo, le SCOT et l'Architecte des Bâtiments de France pour le projet d'aménagement du Petit Clos.
- La remise en état de la salle associative et l'aménagement d'un espace de détente sont réalisés. Un espace fermé, réservé aux Aînés Ruraux, dans la salle associative reste à aménager en fonction de leurs besoins. Ils pourront très bientôt utiliser ce nouveau lieu de rencontre.

Questions diverses

- Il est fait état de l'avancement du dossier de la fibre optique concernant la signature des conventions. Les travaux ont commencé Place du Pontet.
- Un arrêté sera prochainement établi pour limiter à 19 tonnes la circulation route de Rome.
- Madame le maire rappelle l'interdiction d'écobuage sur toute la zone U du plan d'urbanisme de la commune. Dans les autres zones, l'obligation de débroussaillage peut faire l'objet d'une dérogation. Les agriculteurs sont autorisés à brûler à condition de déposer une demande en mairie.